



REPUBLIQUE DU BURUNDI  
**CONSEIL NATIONAL DE LA  
COMMUNICATION (C.N.C)**



Bujumbura, le 4/1/2018

N/Réf. : 100/CNC/100/2018

**TRANSMIS COPIE POUR INFORMATION A :**

- Monsieur le Chef de Cabinet Civil du Président de la République
- Monsieur le Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée Nationale
- Monsieur le Chef de Cabinet du Président du Sénat

A Madame la Directrice de la Radio Culture  
à  
**BUJUMBURA**

**Objet :** Avertissement

Madame la Directrice,

Le Conseil National de la Communication du Burundi (CNC) a constaté, dans l'édition de la mi-journée du 14 mars 2018 à 12 heures 50 minutes dans le titre « Umurwi wa ONU ..... mu matora y'ibwirizwa Nshingiro yimirije. », que l'information est déséquilibrée et ses sources ne sont pas rigoureusement vérifiées.

En effet, il Manque la version du Ministère de l'Intérieur, celle du Ministre de la Sécurité Publique et celle du président de la Ligue des Jeunes IMBONERAKURE.

Le CNC vous rappelle que vous avez violé l'article 17 de la Loi régissant la presse au Burundi.

Pour tout ce qui précède, le CNC vous adresse cette présente qui tient lieu d'un **AVERTISSEMENT**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de notre haute collaboration.

LE PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA  
COMMUNICATION

Hon. KARENKA Ramadhan

**CPIA :**

Monsieur le Ministre des Postes, des  
Technologies de l'Information, de la Communication et des Médias  
à **BUJUMBURA**